



Ont le plaisir de vous inviter au Chp. Départemental

Tir à l'arc extérieur toutes distances et toutes catégories  
Qualificatif aux championnats de France

**DIMANCHE 02 juin 2024**

TERRAIN DE TIR À L'ARC – CHEMIN DU MAS ROUGE – 34470 PEROLS

**DIMANCHE MATIN – 1ER DEPART – CHP. DEPARTEMENTAL TAE INTER**

8 H 30 OUVERTURE DU GREFFE

9 H 15 CONTRÔLE DU MATÉRIEL

9 H 30 Échauffement SUR BLASON A LA DISTANCE

**9 H 50 DÉBUT DES TIRS RYTHME A.B.C – 2X6 VOLÉES DE 6 FLÈCHES**

**DIMANCHE APRÈS-MIDI – 2ÈME DEPART – CHP. DEPARTEMENTAL TAE NATIONAL**

14 H 00 OUVERTURE DU GREFFE

14 H 45 CONTRÔLE DU MATÉRIEL

15 H 00 Échauffement SUR BLASON A LA DISTANCE

**15 H 20 DÉBUT DES TIRS RYTHME A.B.C – 2X6 VOLÉES DE 6 FLÈCHES**

REMISE DES RÉCOMPENSES VERS **17H00 HEURES** ET POT DE L'AMITIÉ.

**Attention lors du passage au greffe les documents suivants seront exigés :**

*La licence (avec photo) portant la mention « pratique du tir à l'arc en compétition »  
et les éventuels certificats de sur classement*

**Tenue de Club ou tenue blanche et chaussures de sport obligatoires**

UNE BUVETTE (HOT DOGS, SANDWICHES, GÂTEAUX, BOISSONS CHAUDES ET FROIDES, ETC ...) SERA MISE À VOTRE DISPOSITION TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE

**FORMULE 8 € ( 2 BOISSONS CHAUDES -1 BOISSON FROIDE-SANDWICH (MERGUEZ-SAUCISSE)-FRITES)  
!!! LA FORMULE EST A RESERVER LORS DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS !!!**

**TARIFS**

ADULTE (Y COMPRIS JUNIOR): 10 EUROS

JEUNE : 8 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

**La date limite pour les inscriptions est fixée au : mercredi 29 mai 2024 inclus**

Veuillez préciser vos clubs, nom, prénom, licence, catégorie, arme et pour les handicapés si vous tirez en fauteuil

**Et surtout à quel concours vous souhaitez participer (National ou International) !**

**INSCRIPTIONS**

par E-mail : [contact.archersdeperols@gmail.com](mailto:contact.archersdeperols@gmail.com)

ACCES AUX VEHICULES SUR LE TERRAIN RESERVE AUX ARCHERS A MOBILITE REDUITE ET AUX ARCHERS TIRANT LES 2 DEPARTS.  
PARKING A VOTRE DISPOSITION !



Les paiements par chèque devront être remplis à l'ordre : LES ARCHERS DE PÉROLS

Agrément F.F.T.A. n° 2034037 – Agrément Jeunesse et Sports n° S-044-96

<http://sites.google.com/site/archersdeperols/>

